

## COORDONNÉES

### MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DU GERS

7 rue Arago 32000 AUCH

Tel : 05 62 05 32 32

Fax : 05 62 05 55 27

Courriel :

[mle32@missionlocaledgers.com](mailto:mle32@missionlocaledgers.com)

Site web :

[www.missionlocaledgers.com](http://www.missionlocaledgers.com)

La Mission Locale du Gers fait partie du **réseau national des Missions Locales**

## IMPLANTATIONS



## EMPLOYEURS

(secteurs privé, public et associatif)

La Mission Locale vous propose des solutions pour le placement de jeunes en emploi. La Mission Locale développe une offre de service pour les jeunes avec des entreprises.

Rejoignez-nous !



La Mission Locale pour l'emploi du Gers, en contact avec environ 2000 jeunes par an, remplit une mission de service public pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans révolus.

Des professionnels sont à votre écoute pour vous informer et vous conseiller sur les nombreux dispositifs d'aide à l'emploi et à l'embauche des jeunes.

## Notre offre de services :



### Des informations sur les contrats jeunes

Il existe de nombreuses mesures pour l'emploi. Elles sont variables en fonction des critères liés à la personne ou au bassin d'emploi. Contactez-nous pour avoir de plus amples informations sur :

- Les contrats aidés d'accompagnement vers l'emploi
- Les contrats en alternance (le contrat de professionnalisation, le contrat d'apprentissage)
- Les autres contrats

### Des jeunes en recherche active d'emploi

En déposant votre offre d'emploi au sein de **notre** service emploi, vous êtes assuré(e) de sa diffusion sur l'ensemble des points d'accueil de notre structure. Les conseillers, qui connaissent bien les jeunes qu'ils suivent, pourront en informer ceux dont le profil semble le plus adapté.

### Un suivi de votre demande

Des contacts réguliers avec le service emploi de la mission locale [service-emploi@missionlocalegers.com](mailto:service-emploi@missionlocalegers.com)



### Le parrainage

Le réseau de parrainage permet aux jeunes orientés par leur conseiller, de bénéficier de l'expérience d'un parrain ou d'une marraine. Vous accompagnez les jeunes dans la mise en oeuvre de leur projet professionnel. Véritables relais entre la mission locale, le jeune et l'entreprise, vous pourrez leur faire bénéficier de vos expériences, de vos réseaux....

### Les stages en milieu professionnel

Vous pouvez faire bénéficier les jeunes de périodes en milieu professionnel de courte durée (10 jours maximum). Ces stages vous permettent d'évaluer et valider les aptitudes d'un jeune sur un poste de travail.